

NOUS LE SAVONS, IL NE DÉSIRE QUE NOTRE RUINE. Il s'efforce pour atteindre ce but d'isoler gratuitement toute la situation politique d'un fait qui en forme partie sous tous rapports. Il désire juger cet acte, abstraction faite de toutes les circonstances qui l'ont fait naître, et quoique cet acte ait été accompli par un gouvernement dont la légalité est reconnue par ses dépêches officielles, et avec lequel il a traité au vu de tout le monde pendant presque toute une session du parlement, et quoique cet acte soit le fait d'un gouvernement dans l'exercice de ses fonctions et qui s'est efforcé d'empêcher une catastrophe, en défendant de son mieux l'ordre et la paix contre des insensés, contre des déclarations de guerre, des conspirations sans fin et toutes espèces de felonies, il désire en faire retomber toute la responsabilité sur des particuliers.

“ On dit que cet acte n'a pas été amnistié par la proclamation du Gouverneur-Général durant l'hiver de 1869-70. Qu'il nous dise le jour, le mois, l'année où cette proclamation a été publiée dans le pays, et qu'il nous explique ensuite comment il se fait qu'une amnistie est accordée aux démagogues qui ont ourdi si activement les troubles de 1869-70, qui ont réussi à réunir une assemblée illégale d'hommes à Kildonan, et qui aujour-

d'hui occupent le poste honorable de représentants du peuple dans la Chambre des Communes, lorsque deux meurtres ont été commis.

“ *Le gouvernement d'Ottawa nous traite comme un ennemi, puisqu'il refuse de mettre en pratique les principes de protection qu'il a reconnus en traitant avec nos délégués, et qu'il s'est alors publiquement engagé de mettre en force, avant de prendre possession du pays. Cette fausse politique de sa part nous a fait souffrir terriblement et nous a valu plus de deux années d'une lutte publique, dangereuse et opposée aux intérêts de la province.*

“ *En outre le gouvernement d'Ottawa dirige tous ses efforts contre nous et contre la libre administration de nos affaires locales, de manière à démontrer clairement que ses intérêts politiques sont incompatibles avec les nôtres. Quoiqu'il en soit, il nous appartient de réclamer et de trouver dans la confédération canadienne cette sécurité personnelle et cette liberté publique qu'il nous faut et que nous devons avoir comme un droit incontestable.*

(Signé.)

LOUIS RIEL,
A. D. LÉPINE,

St. Vital, Manitoba, 3 janvier 1874.